
Rapport

présenté par la Direction de l'instruction publique au Conseil-exécutif

Autorisation de dépenses 2012 : crédit d'engagement annuel pour la formation continue obligatoire organisée par la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; participation financière du canton de Berne

INS C

1. Synthèse

Conformément au concordat intercantonal conclu par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel créant une Haute Ecole Pédagogique, le canton de Berne contribue, depuis 2001, au financement de la HEP-BEJUNE. Seuls les coûts liés aux mandats spécifiques bernois sont pris en compte dans cet arrêté. Pour l'année 2012, les coûts à charge du canton de Berne s'élèvent à 547 000 francs (mandats bernois) et sont compris dans le budget 2012 en cours.

2. Bases légales

- Article 2, alinéas 1 et 2 et article 2a de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; (RSB 439.28) ;
- Article 2 du concordat du 21 janvier 2000 créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ;
- Articles 68, 71 et 72 à 83 de l'ordonnance du 28 mars 2007 sur le statut du corps enseignant (OSE ; RSB 430.251.0) ;
- Articles 47, 49, 50 alinéa 2 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0) ;
- Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1).

3. Description de l'affaire

3.1 Coûts à charge du canton de Berne

La part totale qui revient au canton de Berne correspond à 25 pour cent des charges nettes de l'établissement. A cette somme s'ajoutent les coûts qui concernent essentiellement le canton de Berne, à savoir les mandats spécifiques bernois et la rémunération de ses formateurs ou formatrices en établissement (FEE).

Seuls les coûts liés aux mandats spécifiques bernois sont pris en compte dans cet arrêté. Pour l'année 2012, les coûts à la charge du canton de Berne s'élèvent à 547 000 francs (mandats bernois).

Les « mandats bernois » regroupent les cours, les séminaires, les subventions de formation et les frais de remplacements de formateurs en lien avec les formations. Ces mandats s'adressent exclusivement aux enseignantes et aux enseignants bernois et permettent de répondre aux attentes spécifiques du canton de Berne. Il s'agit d'une dépense déléguée et périodique.

3.2 Les mandats bernois

Le document « Budget 2012 des mandats spécifiques bernois » constitue l'annexe ; il a été établi conjointement par la HEP-BEJUNE et la section francophone de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO), en fonction des besoins spécifiques du canton de Berne. Ce document détaillé montre clairement, par poste, les différences entre les budgets 2011 et 2012 et fait état, dans une seconde partie, des coûts des différents projets planifiés de formation continue. L'écart entre les coûts du budget et ceux des comptes a été diminué et sera encore affiné pour les prochains exercices.

Le montant total pour 2012 s'élève à 547 000 francs. La différence par rapport au budget 2011 est une diminution de 43 000 francs. Le « cours semestriel », qui est une forme d'organisation reconnue et saluée du congé de longue durée (selon article 73 OSE ; RSB 430.251.0) pour les enseignantes et les enseignants de la scolarité obligatoire, n'a lieu que tous les 5 ans dans la partie francophone du canton. Il se déroule de février à juillet 2012 et induit des coûts spécifiques de 245 000 francs. Le poste 3020 du budget a été notablement diminué au niveau des frais de remplacement. Le mandat de prestation DIP « Formations en langues » pour un total de 53 000 francs reste un poste important dans ce budget, mais conserve son caractère indispensable pour assurer la qualité de l'enseignement des langues étrangères à l'école.

3.3 Evolution des coûts à la charge du canton de Berne

Le tableau suivant montre l'évolution des coûts entre 2007 et 2012 des mandats bernois à charge du canton de Berne. C'est en 2007 que s'est déroulé le dernier « cours semestriel ». Dorénavant, le montant budgété n'est plus basé sur une estimation maximale de tous les coûts engendrés, mais sur une appréciation réaliste de ceux-ci, ce qui explique la diminution d'environ 25% entre 2007 et 2012. D'autre part, la HEP-BEJUNE s'efforce, dans le cadre de son budget ordinaire, de prendre en charge des cours de formation continue qui ont une connotation bi-cantonale, voire cantonale. La procédure sera affinée pour les prochains exercices, afin de diminuer le différentiel entre budget et comptes.

Evolution entre 2007 et 2012 des budgets et des comptes « Mandats bernois » à la charge du canton de Berne (CHF)

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Budget	717 000.-	602 000.-	559 000.-	588 000.-	590 000.-	547 000.-
Comptes	388 308.-	239 327.-	247 164.-	173 361.-		

4. Répercussions sur les finances

La somme consacrée aux « mandats bernois » est estimée à 547 000 francs à la charge du canton de Berne.

La somme demandée est inscrite dans le budget 2012 : groupe de produits 08.03.9100 Ecole enfantine et école obligatoire.

5. Proposition

La Direction de l'instruction publique propose d'accepter cette proposition.

Berne, le 25 mai 2012

Le Directeur de l'instruction publique

Bernhard Pulver